



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

L'an 2026, le 4 juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 26

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, ARANDA Aurélie, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, DILEK Mujde, EL GAMOUN Houria, ESTRADA Jonathan, FARIS Aicha, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TÛZÛN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 3

RUSSELLO Marie qui donne procuration à KHOUMRI Louisa

LAUER Bernard qui donne procuration à ADAMY Marie

TUFEKCI ERKILIC Yasemin qui donne procuration à SAADI Lamine

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération 58 Attribution de compensation CCFM 2026

Rapporteur : Madame le Maire

La Communauté des Communes de Freyming-Merlebach a validé l'attribution de compensation dans sa séance du conseil communautaire du 30 octobre 2025. Les critères et les montants de cette dotation restent inchangés par rapport à l'année 2025. Le montant pour notre commune s'établit donc à 49 423.92 € pour l'année 2026, le versement s'effectuant par douzième annuel.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

DECIDE d'approuver le montant de cette attribution qui s'élève à 49 423.92 € pour l'année 2026.

Vote 29 Pour

Décision adoptée à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

